

# **COLIS POSTAL OUTREMER LA LOI EGALITAIRE EST VOTÉE À L'ASSEMBLÉE**



**Une extraordinaire injustice est en train de prendre fin vis à vis de nos concitoyen·es ultramarin·es • L'Assemblée Nationale a voté à l'unanimité le 27 novembre une mesure mettant en place la péréquation tarifaire pour tous les envois jusqu'à 20kg de, entre et vers les DROMs • Un vote qui doit désormais être confirmé par le Sénat • *Sud* PTT reste vigilante et ne lachera pas les usager·es des DROMs !**

## **Des années de racket postal**

Confronté·es à une sur-tarification des envois du service universel au dessus de 100g par rapport aux envois métropolitains, les populations voient en effet leurs expéditions de et vers la métropole et les autres DROMS surfacturés jusqu'à 300 % par l'opérateur public La Poste. On connaît toutes et tous le problème de la vie chère dans les DROMs et le flux des envois physiques entre tous nos territoires présente un lien essentiel pour la collectivité.

## **Une bataille de longue haleine**

*Sud* PTT, seule organisation syndicale de La Poste à s'être emparée du sujet, a mené la bataille depuis 2017. Avec les associations CRAN, DAL et Sortir du Colonialisme, nous avions alors interpellé Bruno Lemaire ministre de l'économie du premier gouvernement Macron. Nous avons sans relâche interpellé les pouvoirs publics, la direction de La Poste, saisissant le Conseil d'État qui n'a rien trouvé à redire sur l'injustice criante qui frappe les usager·es ultramarins du service public. Un projet de loi avait déjà été déposé par une trentaine de parlementaires de tous bords en 2019, rangé bien soigneusement au fond d'un tiroir de la présidence de l'assemblée. Nous participâmes enfin à la mission parlementaire de juin 2025 qui a abouti à la proposition de loi adoptée dans la niche des député·es de la France Insoumise le jeudi 27 novembre 2025.

## **Une pingrerie aux relents colonialistes**

Malgré des débats compliqués par l'obstruction de l'extrême droite, la loi a donc été votée en première lecture. Pour le gouvernement il était urgent d'attendre et surtout la question du financement de la mesure était mise en avant par les parlementaires soutenant le ministère de l'économie. Mais parle t-on du financement du lit d'un hôpital public à Pointe à Pitre ou du prix du kw/heure régulé à St Denis de la Réunion ? La Poste affiche des résultats autour d'1,5 milliard / an et la péréquation avec l'outremer dixit la ministre pèserait 50 millions d'€ soit 3% des bénéfis !

En fait nous avons eu l'exemple parfait de ce que la cupidité d'une entreprise publique et d'un gouvernement ultra-libéral sont capables de faire. À fortiori quand cela concerne des populations modestes, dépendantes de la métropole et surtout très éloignées du fait de l'histoire coloniale de la France. Le mot est lâché, nous sommes bien en présence d'un colonialisme déguisé qu'il a fallu combattre bec et ongles, d'abord pour rappeler ce qu'est le service public postal et ensuite pour en marteler des principes cardinaux: la solidarité et la continuité qui se traduisent par la péréquation tarifaire.

Dossier législatif ; [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/egalite\\_service\\_public\\_outre\\_mer\\_17e](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/egalite_service_public_outre_mer_17e)

**La loi doit désormais passer par le Sénat pour être définitivement adoptée. *Sud* PTT suit l'affaire et sera intransigeante vis à vis de l'assemblée des territoires qui aurait bien du mal à justifier la permanence d'une mesure anti-sociale et coloniale.**



**Fédération des activités postales et de télécommunications  
25/27 rue des envierges Paris**

f @federationSudptt

@federation.sudptt

@fdSudPTT

sudptt.org

@ sudptt@sudptt.fr



Union syndicale

01 44 62 12 00